

## Arrondissement de Verdun Travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc

Madame,  
Monsieur,

La Ville de Montréal vous informe que des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc seront réalisés dans la rue Regina, entre les rues de Verdun et Gertrude.

### Début et durée des travaux

Les travaux devraient débuter dans la semaine du 11 avril 2016 et devraient se poursuivre jusqu'à la mi-juin 2016.

### Nature des travaux

La réhabilitation des conduites par insertion d'une gaine évite le remplacement des conduites d'eau par excavation du sol, ce qui permet de réduire considérablement l'ampleur et la durée des travaux.

Les travaux nécessitent plusieurs interventions de courtes durées et consistent en :

- l'excavation des puits d'insertion;
- l'installation d'une gaine sur la conduite d'eau;
- le remblayage des puits d'insertion;
- le remplacement des entrées de service en plomb (situées uniquement dans les limites du domaine public);
- la réalisation de travaux mineurs à la limite de la propriété privée.

Dans le cadre de ces travaux, une vérification de votre robinet d'arrêt sera effectuée. Ce robinet est situé à la limite de votre propriété. En cas de défectuosité de ce dernier et dans le cadre d'une saine gestion des équipements, la Ville se doit de le remplacer. Ce qui nécessitera une excavation. Votre terrain (gazon, pavé uni, asphalte ou tout autre aménagement) sera remis en état par la suite. Veuillez prendre note que les robinets d'arrêt ne font pas tous l'objet d'excavation.

Pour la durée des travaux, un réseau d'aqueduc temporaire visible à la surface du sol sera mis en place. Habituellement, la qualité de l'eau potable n'est pas altérée par les travaux, vous pouvez donc la consommer sans aucun risque. **Toutefois, advenant que la qualité ou la pression de l'eau soit altérée, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de l'entrepreneur responsable des travaux, Aquarehab, au 1-866-351-4755. Le service est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.**

S'il devenait nécessaire pour l'entrepreneur d'accéder à l'intérieur de votre résidence pour effectuer le branchement de votre service d'eau, vous en seriez informés par écrit 24 heures à l'avance.

### Circulation et stationnement

Durant la période des travaux, des restrictions de circulation et des interdictions de stationnement pourraient être appliquées dans la zone et à proximité des travaux. En tout temps, un accès piétonnier aux résidences et aux établissements situés aux abords du chantier sera préservé. Nous vous demandons de bien vouloir respecter la signalisation de chantier qui sera alors mise en place.

